

Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2026
Proposition présentée au Conseil Municipal

Date de la convocation : 11 février 2026, Présidente de séance : Béatrice Tricard, Maire.

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 17 février 2026.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Bruyère Nathalie, Calomine Benoît, Chauchet Emilie, Crespy Benjamin, Détienne Aurélien, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pascal Pagnou, Reauly Paola, Sage Pascale

Absents excusés : Auzemery Laurent, Gaspard Céline donne procuration à Bruyère Nathalie, Cruzit Sébastien donne procuration à Bila Laurent.

Absents : Gouzon Jérôme, Mahaut Danièle, Pinardon-Thévet Lucette

Secrétaire de séance : Bila Laurent

Début de séance : 18h30

Madame la Maire fait un rappel de l'ordre du jour :

1. Demande de subvention – sécurisation école maternelle

Questions diverses :

1. Demande de subvention – sécurisation école maternelle

Présentation par Madame CASIMIR Catherine.

Le Conseil municipal de la commune de Nieul, réuni en séance publique le 17 février 2026 sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice TRICARD, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositifs de soutien de l'État au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) finançant les actions prioritaires en matière de prévention de la délinquance et de la radicalisation, dans le cadre des grandes orientations fixées par le plan national de prévention de la radicalisation et la stratégie nationale de prévention de la délinquance, notamment le programme S « sécurisation » qui regroupe l'ensemble des subventions pour la sécurisation des établissements scolaires et soutien aux dispositifs de sécurisation,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des élèves et du personnel communal au sein de l'école maternelle,

Considérant que la clôture actuelle de l'établissement est insuffisante tant en hauteur qu'en visibilité et nécessite des travaux de mise en conformité et de sécurisation,

Considérant que ces travaux visent à prévenir les intrusions et à renforcer la protection des usagers conformément aux recommandations des services de l'État,

La commune de Nieul souhaite procéder à des travaux de sécurisation de l'école maternelle, consistant notamment en :

- la dépose de la clôture existante ;
- la fourniture et la pose d'une nouvelle clôture rigide occultante sécurisée ;
- tous travaux annexes nécessaires à la mise en conformité.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à :

Nature des travaux	Montant HT
Travaux de clôture	17 393,00 €
Total HT	17 393,00 €

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Montant HT	%
État – FIPD Sécurisation des établissements scolaires	13 914,40 €	80 %
Autofinancement communal	3 478,60 €	20 %
Total HT	17 393,00 €	100 %

Madame Nathalie Bruyère demande si le projet correspond à celui prévu dans le projet de requalification Centre-Bourg de la Rue du 8 mai 1945 – partie haute.

Monsieur Jean-Luc Ruaud répond que le projet est différent, consiste en la pose de panneaux rigides occultants, mais regrette que ce nouveau projet ne comporte pas la création d'espaces verts. Il précise qu'il a fait réaliser 4 devis différents.

Madame la Maire, Béatrice Tricard répond que le projet est subventionnable à 80% maximum du montant HT, dans le cadre du dispositif FIPD 2026 (Fonds Interministériel de la Prévention et de la Délinquance) au titre de la Sécurisation des établissements scolaires ; ce qui permettra d'alléger l'enveloppe du projet de requalification Centre-Bourg de la Rue du 8 mai 1945 – partie haute.

Arrivée à 18h45 de Monsieur Pascal Pagnou.

Madame Catherine Casimir précise que la commune a déjà bénéficié de ce dispositif il y a quelques années pour l'école élémentaire.

Monsieur Laurent Bila confirme que la commune avait obtenu des subventions dans le cadre du dispositif Vigipirate pour l'installation d'équipements tels qu'un digicode, des grilles, ...

Madame Gabrielle Lavillard précise qu'effectivement un des accès avait été fermé sous un porche.

Monsieur Pascal Pagnou questionne sur l'usage du petit portail de la cour de l'école maternelle. Doit-il être maintenu ?

Madame Catherine Casimir préconise de le conserver.

Monsieur Jean-Luc Ruaud précise que ce portail est prévu dans le chiffrage de travaux et inclus la clôture de La Bascule jusqu'au bâtiment administratif/salle d'activités.

Monsieur Benjamin Crespy demande si ce projet de sécurisation est uniforme ou s'il prévoit des décors d'enfants style crayons.

Monsieur Jean-Luc Ruaud répond que le projet n'a pas d'esthétisme particulier, les grilles et lames occultantes sont proposées dans un panel de couleurs restreint.

Arrivée à 18h50 de Madame Paola Reuly.

Madame Pascale Sage demande s'il serait possible de les décorer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 14 voix POUR et 1 abstention** :

- APPROUVE le projet de travaux de sécurisation de l'école maternelle ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- SOLLICITE une subvention auprès de l'État au titre du fonds interministériel de prévention et de la délinquance (FIPD) – programme « sécurisation des établissements scolaires et soutien aux dispositifs de sécurisation » ;
- AUTORISE Madame la Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document afférent à cette opération.

Questions diverses :

- 1) Elections municipales : Madame la Maire évoque la tenue du bureau de votes des élections du dimanche 15 mars 2026. Un planning va être diffusé.

2) Rencontre avec La Poste le 29 janvier 2026 – Bureau de Poste de Nieul :

Madame la Maire fait part à l'assemblée de la rencontre qui s'est tenue en mairie le 29 janvier dernier avec des représentants de La Poste : M. Moreau, Mme Bourrel, M. Marleix et en visio M. Terracol, et Béatrice Tricard, Laurent Bila et Laurent Auzemery, pour la Commune de Nieul.

Madame la Maire informe avoir fait part de l'interrogation et du mécontentement quant à la fermeture du bureau de Poste depuis le 15 avril 2025 et du manque de communication de la part de la Poste envers la Municipalité et le public.

Le propriétaire du bâtiment n'aurait apparemment pas l'intention de réaliser de travaux.

La volonté de La Poste est de maintenir une présence postale à Nieul, soit par La Poste Agence Communale, soit par La Poste Relais Commerçant.

Madame la Maire, Béatrice Tricard et le 1^{er} adjoint, M. Laurent Bila font part de l'accompagnement financier de la Poste l'agence communale.

Madame la Maire, Béatrice Tricard, informe que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 5 mars 2026 à 20h.

Fin de la séance du Conseil Municipal : 19h24

À Nieul, le 17 février 2026.

Le Secrétaire de séance,

Laurent Bila



La Maire,

Béatrice TRICARD

